



Tour Carpe Diem - 31 place des Corolles
92098 Paris La Défense - France

+33 (0) 1 57 77 80 00

> thalesgroup.com <



Ethique - Intégrité - Conformité

Code d'Éthique

Notre raison d'être

Construisons ensemble un avenir de confiance



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Thales est signataire depuis 2003 du Pacte mondial des Nations Unies, « *The United Nations Global Compact* », relatif aux droits de l'Homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption, et en défend les principes dans sa sphère d'influence. Thales a atteint depuis 2012, le niveau *Global Compact Advanced*, l'un des standards de reporting et de performance le plus élevé en matière de développement responsable.

SOMMAIRE



- 5 Préface
- 6 Règles d'éthique
- 8 **Vis-à-vis des collaborateurs**
- 10 **Vis-à-vis des clients, des fournisseurs, sous-traitants et partenaires**
- 14 **Vis-à-vis des actionnaires et des marchés financiers**
- 16 **Vis-à-vis de la société dans son ensemble**
- 18 Comment exprimer une préoccupation

PRÉFACE



Patrice Caine

Président
Directeur général

L'éthique et la responsabilité d'entreprise sont des principes qui structurent en profondeur la conduite managériale des entreprises. La définition et la mise en œuvre d'une politique éthique issue de ces principes sont le résultat tant d'une conviction que d'une adhésion forte et partagée de la direction générale du Groupe. Il est, en effet, capital que l'ensemble des activités de Thales soit conduit en toute intégrité, mais aussi en parfaite transparence.

La politique éthique présentée dans le présent Code d'Éthique contribue à la relation de confiance que doit entretenir chacune des entités du Groupe avec l'ensemble de ses parties prenantes. J'accorde une importance personnelle à cette responsabilité d'entreprise et au respect de cette exigence car je suis en effet convaincu qu'un comportement irréprochable de tous les collaborateurs du Groupe contribue collectivement à la notoriété, la pérennité et la performance de Thales.

RÈGLES D'ÉTHIQUE

À PROPOS DE NOTRE CODE D'ÉTHIQUE

Dans le prolongement de la raison d'être que notre entreprise a adoptée en 2020 « Construisons ensemble un avenir de confiance », le présent Code d'Éthique établit les **règles de comportement applicables au sein du Groupe vis à vis des clients, fournisseurs, sous-traitants et partenaires, des collaborateurs, des actionnaires et marchés financiers, comme de la société civile dans son ensemble**. Les règles figurant dans ce Code ne se substituent pas aux législations nationales et internationales applicables auxquelles le Groupe se conforme strictement. Elles doivent être connues et appliquées par tous les collaborateurs du Groupe.

Les managers sont responsables de la bonne diffusion, compréhension et application effectives du Code d'Éthique au sein de leur entité.

Le Code d'Éthique s'adresse également aux fournisseurs, sous-traitants et partenaires de Thales, rappelant nos attentes à leur égard en matière d'éthique. Plus généralement, ce document est rendu public en tant que besoin, auprès de nos parties prenantes externes : clients, fournisseurs, partenaires, sous-traitants, actionnaires, administrations, gouvernements, communautés locales...

Il engage le Groupe auprès de chacune d'elles.

Les règles éthiques de Thales se déclinent sur quatre axes essentiels :

- 1** VIS-À-VIS DES COLLABORATEURS
- 2** VIS-À-VIS DES CLIENTS, FOURNISSEURS, SOUS-TRAITANTS ET PARTENAIRES
- 3** VIS-À-VIS DES ACTIONNAIRES ET DES MARCHÉS FINANCIERS
- 4** VIS-À-VIS DE LA SOCIÉTÉ DANS SON ENSEMBLE



Vis-à-vis des collaborateurs



- La croissance et l'efficacité de Thales reposent sur la mise en valeur de ses ressources internes. Au premier rang d'entre elles figurent les collaborateurs du Groupe, dont la mobilisation est la **source de l'innovation, des performances et de l'avenir de l'entreprise**.
Thales, leader mondial des systèmes d'information critique, en fait un point essentiel de son développement, notamment par la mise en place d'un système de management adapté.
- **Le développement individuel de chaque collaborateur est une condition nécessaire au succès collectif de Thales. Le Groupe s'attache particulièrement au respect de trois principes :**
 - **l'égalité de traitement**, qui suppose d'éviter toute discrimination pour des motifs d'origine, de sexe, d'orientation sexuelle, d'âge, d'opinions politiques ou religieuses, d'appartenance syndicale ou de handicap des

- personnes. La prise en compte de la nationalité des personnes doit être strictement limitée aux exceptions prévues par les législations nationales relatives à la protection des intérêts nationaux ;
- **le respect de l'individu**, qui exclut tout comportement portant atteinte à ce principe et au respect de la vie privée. Les informations individuelles concernant le personnel, recueillies ou détenues par Thales, doivent ainsi être strictement cantonnées à ce principe et leur utilisation limitée ;
- la volonté d'**assurer un cadre de travail sûr et sain à chacun**, en respectant les dispositions légales en vigueur, le suivi des procédures, les principes généraux de prévention des risques sanitaires et professionnels, ainsi que la formation du personnel, en tenant compte des situations d'exposition.

- Dans ses relations avec ses collègues, sa hiérarchie, ses subordonnés, chaque collaborateur de Thales devra veiller :
 - au **respect des engagements pris** ;
 - à une **grande transparence vis-à-vis des informations qu'il détient** ;
 - à ses propres **conditions de sécurité** ainsi qu'à celles de ses collaborateurs.
- **Les collaborateurs de Thales doivent au Groupe loyauté et intégrité.**
Tant que le collaborateur est en poste, il lui est ainsi interdit, sans l'accord du Groupe, de travailler pour un concurrent existant ou potentiel. Les dépenses engagées par un collaborateur, dont il demande le remboursement, doivent avoir été réellement effectuées et être en relation directe avec le projet ou l'activité menés pour le compte de l'entreprise.
- Le patrimoine de Thales constitue un levier essentiel de sa pérennité et de son développement.

- **Chaque collaborateur devra veiller aux biens du Groupe, matériels et immatériels**, dont la perte, le vol ou l'usage illicite causerait à Thales un préjudice grave. Tout incident, dégradation ou mauvais fonctionnement des matériels utilisés appartenant au Groupe doit être signalé.
- Une **attention particulière doit être portée aux informations confidentielles détenues par Thales** concernant les produits, les procédés, les brevets, les savoir-faire, les personnels ou les opérations industrielles, stratégiques et financières du Groupe. Ces informations ne pourront être divulguées ou rendues publiques sans l'accord de Thales, des personnes ou des tiers concernés.
- Sur tous les sujets d'intérêt commun, Thales prône la **coopération avec ses salariés et leurs représentants**, et leur fournit une information de qualité.

2 Vis-à-vis des clients, des fournisseurs, sous-traitants et partenaires



- Thales établit **des relations durables** avec ses clients, ses fournisseurs, ses sous-traitants, ses distributeurs et plus généralement ses partenaires (ci-après les partenaires), fondées sur la **confiance et le respect mutuel**.
- À ce titre, ils peuvent prétendre :
 - à une information sincère et loyale ;
 - au respect des engagements pris à leur égard par le Groupe.

LES CLIENTS

- **La satisfaction des clients du Groupe doit être la priorité des collaborateurs de Thales.**

Elle suppose :

- une écoute attentive de leurs besoins, permettant de faire des propositions claires, exhaustives et précises ;
- un souci permanent de la qualité des systèmes, équipements, produits et services offerts ;
- le respect des engagements en matière de ponctualité et de sécurité des produits ;
- un suivi et un service irréprochables des systèmes, équipements, produits et prestations fournis.

- **Thales pratique un commerce loyal et respectueux des législations et des pratiques en vigueur.** Le Groupe s'interdit de manière absolue tout agissement pouvant caractériser un acte de corruption publique ou privée et/ou de trafic d'influence.

Le Groupe conduit également ses affaires dans un strict respect des réglementations nationales et internationales visant la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles

ainsi que des règles applicables en termes d'exportation / de réexportation et autres mesures restrictives et sanctions économiques en vigueur.

- **Les collaborateurs du Groupe ne doivent accorder des avantages, cadeaux, réceptions, voyages à un client que dans le respect des procédures du Groupe en la matière.**

Une vigilance accrue est exercée dans le cadre des relations avec des agents publics ou des personnes politiquement exposées notamment en phase d'offre et pendant l'exécution des contrats.





LES FOURNISSEURS, SOUS-TRAITANTS ET PARTENAIRES

- Thales établit des relations de coopération mutuelle avec ses partenaires, fondées sur une **loyauté réciproque**.
- En ce qui concerne les fournisseurs, cette loyauté implique le respect du Processus Achats :
 - **la transparence des règles et des stratégies de sélection** mises en œuvre et, en particulier, du traitement équitable des entreprises lors de leur mise en compétition ;
 - **la vérification de l'intégrité des fournisseurs, sous-traitants et partenaires** ainsi que les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant du plan de vigilance élaboré par le Groupe ;
 - **l'engagement d'appliquer les termes négociés**, notamment les délais de paiement et les droits de propriété intellectuelle ;
 - **la garantie de la neutralité et l'indépendance** des relations entre Thales et ses fournisseurs : la Direction des Achats, dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines, s'attache à changer régulièrement le portefeuille de ses acheteurs

L'application de ces principes est d'autant plus nécessaire que la politique Achats du Groupe repose sur le **développement de relations performantes et durables, garantissant sur le long terme la compétitivité des solutions de Thales.**

- Tout collaborateur du Groupe, acheteur ou opérationnel, a un **devoir de probité**. Il suppose le refus de tout avantage personnel, cadeau ou invitation qui ne satisfait pas aux procédures Groupe en la matière.
- En outre, les intérêts personnels d'un collaborateur ne peuvent en aucun cas entrer en ligne de compte dans le choix d'un partenaire ou dans toute autre décision le concernant. Il peut s'agir d'un intérêt privé, professionnel ou financier, du collaborateur Thales ou d'une personne de son entourage, de nature à influencer l'exercice impartial et objectif de ses fonctions professionnelles. Le collaborateur doit signaler une situation de conflit d'intérêts potentiel à son responsable hiérarchique sitôt qu'il l'identifie.
Le management doit être particulièrement vigilant lorsqu'une situation de conflit d'intérêts potentiel entre un partenaire et un collaborateur est portée à sa connaissance.

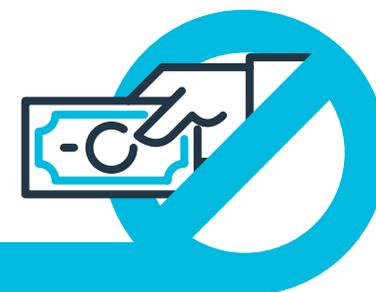
- Conformément aux engagements pris dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies, **Thales demande à l'ensemble de ses partenaires de respecter les principes énoncés, notamment ceux relatifs aux droits de l'Homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.**

POUR EN SAVOIR PLUS

Consulter :

- Le Code de Conduite Prévention de la Corruption et du Trafic d'influence ;
- La Politique de Prévention et de Détection du Risque de Corruption et de Trafic d'Influence.

Ces documents sont disponibles dans le référentiel Chorus et sur le site intranet de la Direction Ethique, Intégrité et Responsabilité d'Entreprise.



3

Vis-à-vis des actionnaires et des marchés financiers



LE RESPECT DES PRINCIPES DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- Les actionnaires de Thales ont droit à **une information fiable et exhaustive** dans le respect des règles applicables aux sociétés cotées.
- Soucieux d'assurer la pérennité du Groupe, les administrateurs de Thales veillent à la défense de l'intérêt de la société et celle de l'ensemble de ses actionnaires. Ils participent aux comités institués au sein du Conseil d'administration. Il leur est délivré toute l'information nécessaire.
- Les actionnaires salariés et les salariés sont représentés au sein du Conseil d'administration de la société Thales et, le cas échéant, dans ses comités.



LES MARCHÉS FINANCIERS

- Thales veille à donner aux marchés financiers, par les moyens appropriés, une information financière exacte, précise et sincère dans le respect de la réglementation applicable.
- Lorsqu'ils réalisent des transactions sur les marchés boursiers, les collaborateurs du Groupe doivent respecter les lois et règlements applicables. La diffusion d'informations inexactes, la communication et l'utilisation d'informations privilégiées ainsi que la manipulation de cours sont sanctionnées pénalement.
- Il incombe à tout collaborateur de **veiller à la confidentialité de toute information non publique qui pourrait influencer le cours du titre Thales** (ou de toute autre société cotée), jusqu'à sa publication par les personnes habilitées.
- Sous peine de commettre un délit d'initié, un collaborateur détenant une information privilégiée concernant une société cotée doit s'abstenir, notamment, d'utiliser cette information pour réaliser directement ou indirectement une transaction sur le titre ou les instruments financiers de la société cotée à laquelle se rapporte cette information.

4

Vis-à-vis de la société dans son ensemble



LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Thales est engagé dans une démarche volontaire en matière de protection de l'environnement et défend notamment ce principe dans le cadre de ses activités.
- Le Groupe identifie de façon permanente les nouveaux risques environnementaux et prend les mesures requises afin de les prévenir ou d'en limiter les effets.
- Thales conduit **un programme d'amélioration continue** de façon à ce que la réduction de l'impact environnemental de ses sites, de ses activités et de ses produits soit placée au cœur de sa démarche.
- Thales veille au respect des réglementations nationales, européennes et internationales en matière d'environnement, et déploie les systèmes de management et les outils de mesure de la performance appropriés.
- Enfin, le Groupe fournit les éléments d'information adéquats concernant les effets de son activité sur l'environnement.



CITOYENNETÉ D'ENTREPRISE ET SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS LOCALES

- Thales veille au **strict respect des réglementations nationales et internationales applicables dans les États où il opère**. Il respecte notamment les règles en vigueur en matière de sécurité nationale pour les activités concernées.
- Thales, acteur de la cité, respecte une **stricte neutralité politique, religieuse et philosophique**. Le Groupe s'interdit ainsi d'apporter sa contribution financière au profit de candidats à des fonctions électives, d'élus ou de partis politiques.
- Tout collaborateur de Thales peut néanmoins participer à la vie politique à titre personnel, en dehors des lieux et du temps de travail, mais il ne doit pas utiliser l'image du Groupe en soutien de son engagement.
- Thales privilégie les actions de mécénat s'inscrivant dans le cadre des axes stratégiques définis par le Groupe en matière d'engagement et de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) et met en œuvre les mesures visant à prévenir le risque d'une non-conformité aux lois et règlements applicables.



COMMENT
EXPRIMER UNE

PRÉOCCUPATION



Plusieurs canaux peuvent être utilisés pour effectuer un signalement :

• Le canal hiérarchique ou le référent concerné

Le signalement peut être porté par le collaborateur à la connaissance de son responsable hiérarchique ou au référent concerné (Chief Compliance Officer/Compliance Officer, Directeur des Ressources Humaines, etc.) par tout moyen de communication (courrier, courriel, téléphone, contact personnel).

La liste des Chief Compliance Officers et des Compliance Officers figure sur les sites intranet de la Direction Ethique, Intégrité et Responsabilité d'Entreprise et de la Direction Juridique et Contrats.

• Le dispositif dédié de recueil d'alerte (Thales Alert Line)

Ce dispositif s'appuie sur une plateforme Internet fournie par un prestataire externe sélectionné par Thales. Elle permet d'effectuer un signalement dans plusieurs langues, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans les meilleures conditions de confidentialité et de sécurité et protection des données.

Tous les échanges et les informations recueillies dans la plateforme sont cryptés et uniquement visibles par les utilisateurs autorisés.

Un lien vers la plateforme Thales Alert Line est disponible sur l'intranet du Groupe depuis la page de la Direction Ethique, Intégrité et Responsabilité d'Entreprise et sur Internet depuis la page dédiée à la Responsabilité d'entreprise du site internet du Groupe.

Pour en savoir plus, les politiques et procédures mises en place par le Groupe et répertoriées dans le référentiel du Groupe (Chorus 2.0) sont accessibles depuis le portail intranet de Thales.

Thales promeut une culture de confiance, basée sur l'éthique, l'intégrité et la conformité, et encourage ses collaborateurs à partager leurs doutes et préoccupations sur des situations ou comportements qui iraient à l'encontre de son Code d'Ethique, de son Code de Conduite – Prévention de la Corruption et du Trafic d'Influence, l'une des politiques associées du Groupe ou de toute disposition légale ou réglementaire. Il est important de communiquer ouvertement, d'exprimer questions et préoccupations et de signaler toutes violations potentielles afin de protéger le Groupe et les intérêts de ses parties prenantes.

Aucune sanction ou mesure discriminatoire ne sera prise à l'encontre de tout collaborateur qui aura effectué un tel signalement, de bonne foi, et ce, même si les faits objets du signalement s'avèrent inexacts ou ne donnent lieu à aucune suite.

POUR EN SAVOIR PLUS

Consulter :

- L'Instruction Dispositif d'Alerte Interne ;
- Le Guide d'utilisation du dispositif d'alerte interne

Ces documents sont disponibles dans le référentiel Chorus 2.0 et sur le site intranet de la Direction Ethique, Intégrité et Responsabilité d'Entreprise.